

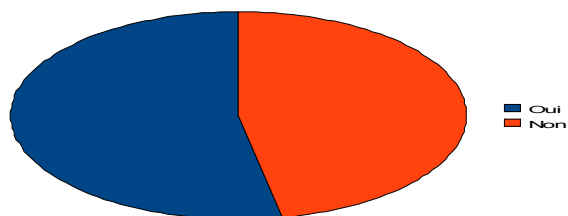
ACTIONS DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Synthèse du sondage effectué en février-mars 2010 – Culture et Départements – François Pouthier

Echantillon du sondage : 19 % des Départements français (métropole et outre-mer) ont répondu au questionnaire succinct envoyé par Culture et Départements en février 2010.

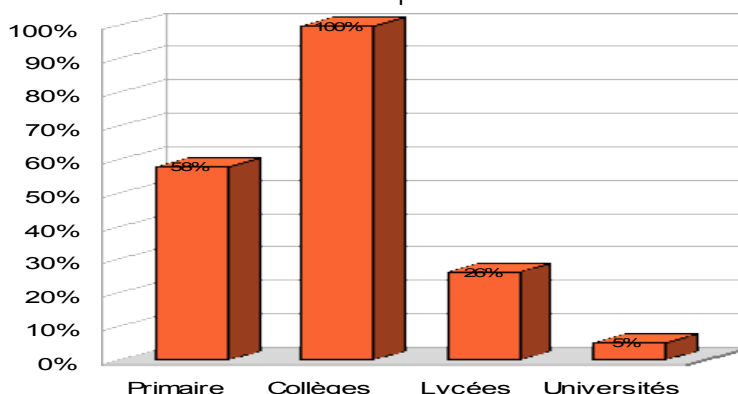
1 – L'éducation artistique et culturelle, un élément fort des politiques publiques départementales

1.1 - 95 % des Départements sondés ont répondu positivement à la question « *l'éducation artistique et culturelle est-elle élément de votre politique départementale* » mais seuls **53% reconnaissent l'existence d'une délibération spécifique**. Un pourcentage qui correspond à celui faisant mention de l'existence d'une convention spécifique avec d'autres collectivités publiques et notamment l'Etat (53%). Les dates des délibérations s'échelonnent entre 2002 et 2006.



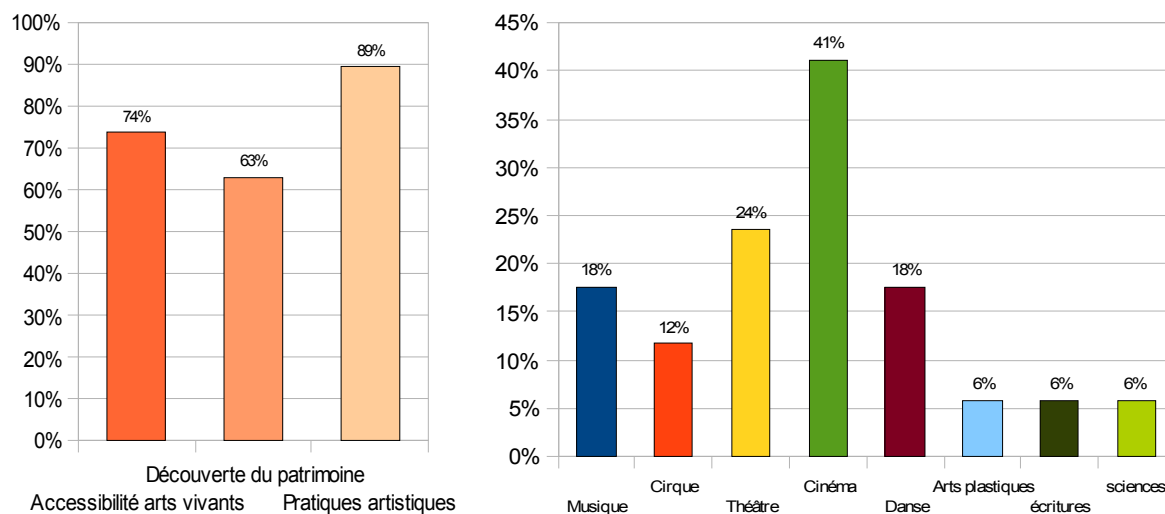
1.2 – Pour 68%, les actions d'éducation artistique et culturelle sont transversales entre le domaine de la culture et le domaine de la jeunesse et de l'éducation mais toujours à l'initiative de la culture (100%). **6% des Départements déploient une transversalité plus importante**, le domaine alors mentionné étant l'environnement. Enfin, **50%** des Départements ayant répondu **s'appuient sur un outil départemental alors que seuls 27% en disposent en France**, ce qui rejoint l'étude conduite par Marie-Christine Bordeaux en Savoie : pour assurer la fonction de médiation, « *elle note l'intérêt d'un opérateur tiers (Adm, Odac) délégué par le Département, un organisme vivant qui présente des avantages : il joue une fonction d'altérité pour développer des points de vue nouveaux, cela crée un système de type « plateforme » plutôt que de type « chef de file » ; il permet de relier, mettre en réseau, confronter, former conjointement ; il contribue à l'analyse et à la construction des politiques en créant un espace autonome de médiation* »¹.

1.3 – Sans surprise, de par la compétence obligatoire départementale, les actions d'éducation artistique et culturelle sont majoritairement fléchées en direction des collèges (100%) mais demeurent fortes dans le primaire (**58%**). Deux raisons peuvent expliquer cette implication : le lien, d'une part, ancien et fort avec les Inspections académiques, et d'autre part, la fonction de proximité voire de redistribution qu'entretiennent les Départements avec les communes et les territoires infradépartementaux².



En revanche, **seuls 26% des Départements revendiquent une action en direction des lycées**, champ de compétence obligatoire des Régions et symptôme d'une coopération publique encore bien imparfaite.

1.4 – La pratique artistique est l’orientation première des actions d’éducation artistique et culturelle des Départements, sans que pour autant les logiques d’accessibilité ou de découverte du(des) patrimoine(s) se situent en retrait.

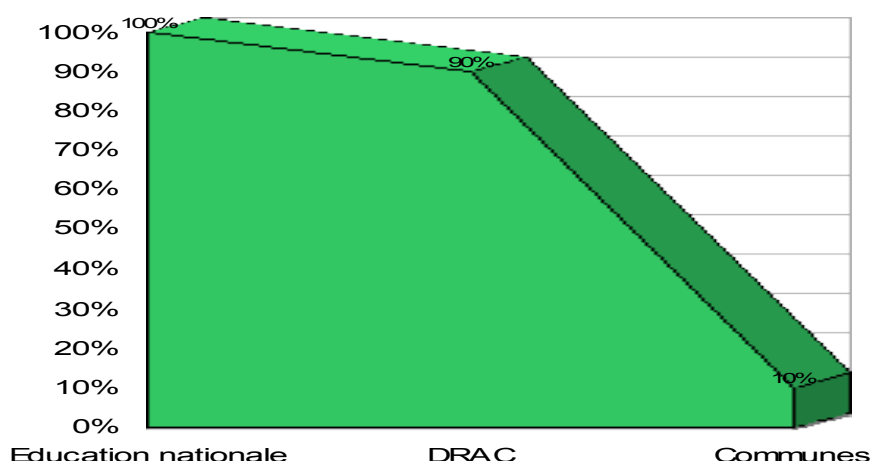


Dans le domaine des esthétiques et des disciplines, si le **cinéma**, en raison de dispositifs nationaux (Collège au cinéma, école au cinéma) **est le champ le plus représenté, le théâtre et la danse demeurent un axe fort** et représentatif des politiques publiques françaises. Il est à noter la faiblesse de l’éducation artistique et culturelle dans le domaine du cirque³ et de manière plus surprenante en musique, malgré des dispositifs nationaux, et en arts plastiques.

2 – Un conventionnement Etat - Départements marqué mais une coopération publique limitée

53% des Départements questionnés signalent une convention avec L’Etat, représenté par les Rectorats et Inspections académiques et pour une très large part, les Drac (90%), résultat du cadrage interministériel issu du Plan Lang-Tasca.

Ces conventions signées à partir de 2002 sont pour une large majorité triennale (70%) voire plus (10%) et une minorité annuelle (20%), preuve s’il en est d’un **souhait partagé d’inscription dans la durée**. Soulignons la faiblesse (Communes) voire l’inexistence (Régions) d’une coopération inter collectivités locales.



Ces conventions triennales **font l’objet pour une part (63%) de Plans Départementaux d’Education Artistique** et sont suivies, à défaut d’être évaluées, par des Comités de pilotage (74% des Départements en disposent), parfois complétés par des comités de suivis et/ou des groupes d’instruction. Des outils méthodologiques qui, même si le sondage effectué ne permet pas d’en évaluer efficacité et efficacité, reflète le souhait d’une politique concertée et partagée.

3 – Un engagement certain des Départements (et de l'Etat) ... et ses limites

L'engagement politique des Départements en matière d'éducation artistique et culturelle se traduit bien évidemment par **une forte implication financière**. A partir des chiffres fournis et avec une forte disparité d'engagements, qu'ils conviendraient de rapprocher du nombre d'habitants et des budgets généraux de chacun, les dépenses cumulées des collectivités en ce domaine, ayant répondu au sondage, s'établissent à près de **12 millions d'euros pour un budget moyen de 702 000 € et une médiane**, plus juste étant donnée les disparités constatées, **de 461 000 €**.

Pour autant, à la rubrique remarques, une rapide synthèse fait apparaître deux grandes lignes d'inquiétude :

- **des signes de désengagement de l'Education nationale** (financièrement et humainement) et notamment des Inspections académiques, résultat de la mise en œuvre de la RGPP et d'un tarissement des moyens ;
- **des inquiétudes fortes des Départements**, dans un contexte de Réforme des Collectivités locales et de la fiscalité locale, **traduites par un recentrage sur leurs compétences obligatoires**.

Et des questionnements qui demeurent :

- **une distinction entre enseignements des arts et éducation artistique et culturelle pas toujours bien établie**, acquise et lisible, notamment quand un lien avec les Schémas Départementaux d'Enseignements Artistiques est existant ;
- **des conventions d'objectifs avec les établissements scolaires établies de manière sectorielle et verticale**, négociées hors conventionnement Education Artistique et Culturelle ;
- enfin, **des questionnements quant à la place des artistes, des équipes et des institutions artistiques** ;

François Pouthier

SOURCES

- DESCHAMPS (François) posté sur le site de Culture et Départements le 26/06/2008, in L'éducation artistique et culturelle : captiver plutôt que rendre captifs, Pouthier (François), Culture et Départements, septembre 2009. www.culturedepartements.org

2 – POUTHIER (François) : « *Par son mode de scrutin cantonal, par son ancrage dans les mentalités citoyennes, par son implication dans la ruralité, le département s'affiche dans la proximité (...). La fonction de redistribution de crédits, de « cassette » (MOULINIER) demeure également dans les domaines de l'animation, des pratiques amateurs à la vie associative, et de l'éducation, en passant par les équipements. Les départements sont, avec des écarts de budgétaires de 1 pour 10, un des financeurs premiers des communes* » in La décentralisation artistique et culturelle, mallette pédagogique Sceren-CRDP, 2007.

3 – Voir SOBOTA (HELGA), *Une enquête pour Culture et départements : arts du cirque et Départements*, février 2010. www.culturedepartements.org